



AIDE À LA RÉALISATION D'ÉQUIPEMENTS SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE POUR LA STRUCTURATION DES FILIÈRES COURTES ET DE PROXIMITÉ

FORMULAIRE DE CANDIDATURE



Le Conseil départemental propose aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale, et aux syndicats mixtes un accompagnement spécifique pour le financement d'équipements dans le but de favoriser l'émergence de projets de territoire structurants pour les filières courtes et de proximité. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'action n°4 du plan d'action circuits courts.

Ces équipements devront répondre aux objectifs suivants :

- Faciliter la réalisation de projets de territoire moteurs de synergies entre les différents acteurs des filières courtes et de proximité, moteurs de **structuration de réseaux de professionnels locaux** ;
- Favoriser la réalisation de projets de territoire pour **valoriser les terroirs** et les savoir-faire de Haute-Garonne ;
- Favoriser l'émergence et le développement de filières courtes et de proximité pour un **développement plus équilibré des territoires**.

Exemples de projets s'inscrivant dans le cadre de ce dispositif :

- Projets de lieux de production innovants (sites d'expérimentation, centres de formation, etc.) ;
- Projets pour la mutualisation des actes de transformation (découpe, conserverie, etc.) ;
- Projets pour la mutualisation de l'activité logistique (conditionnement, plateformes physiques ou numériques, box et distributeurs, etc.) ;
- Projets de distribution améliorant l'accessibilité des produits locaux (marché couvert, magasins de producteurs, épiceries coopératives locales, système de livraison, etc.).

Les objectifs du dispositif, les conditions d'éligibilité, les modalités de sélection ainsi que les engagements des bénéficiaires de l'aide sont indiqués dans le règlement d'attribution de l' « aide à la réalisation d'équipements sous maîtrise d'ouvrage publique pour la structuration des filières courtes et de proximité ».

Les dossiers de candidature doivent être transmis sous format électronique sur la plateforme Haute-Garonne Subvention à l'adresse suivante : <https://subventions.haute-garonne.fr/>.

CONTACT

Téléphone : 07 60 53 96 15

Courriel : ddet@cd31.fr

PARTIE 1 : IDENTIFICATION DU PROJET

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom : Prénom :

Fonction / Qualité :

Téléphone : Courriel :

IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITÉ PORTEUSE DU PROJET

Nom :

Adresse :

IDENTIFICATION DU PROJET

Titre du projet :

Localisation du projet :

PARTIE 2 : NOTE EXPLICATIVE DU PROJET

PRESENTATION TECHNIQUE DU PROJET D'ÉQUIPEMENT

Faites la description du projet d'équipement envisagé :

Précisez les différents investissements nécessaires pour la réalisation de ce projet d'équipement :

Précisez le calendrier prévisionnel de réalisation des travaux :

PARTIE 2 : NOTE EXPLICATIVE DU PROJET (suite)

ANALYSE DES ENJEUX ET IMPACTS DE CE PROJET SUR LES FILIÈRES COURTES ET DE PROXIMITÉ

Précisez les objectifs et les résultats attendus à la suite de la création de ce projet d'équipement structurant :

Précisez en quoi cet équipement répond aux enjeux et problématiques rencontrés sur votre territoire.
Montrez en quoi cet équipement pourrait être structurant pour le développement des filières courtes et de proximité :

Décrivez la genèse de ce projet. Précisez dans quelles mesures les acteurs locaux des filières courtes et de proximité ont été concertés pour la réalisation de ce projet :

Décrivez les perspectives envisagées pour l'usage de cet équipement. Précisez dans quelles mesures cet équipement pourra bénéficier aux acteurs des filières courtes et de proximité de votre territoire.
Précisez notamment les modalités de gestion envisagées pour l'usage de ces outils ou services :

Précisez dans quelles mesures cette démarche vous permettra d'assurer la gestion et l'amortissement technique et financier de l'équipement :

Êtes-vous accompagné dans la mise en œuvre de l'ensemble des démarches décrites ci-dessus ? Oui Non

Si vous n'êtes pas accompagné, précisez la nature de vos besoins en accompagnement :

PARTIE 3 : PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR

Le dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- Le(s) décision(s) du maître d'ouvrage public lançant l'opération concernée ;
- Le plan de financement ;
- Les justificatifs estimatifs des coûts de l'opération :
- Les autorisations d'urbanisme (le cas échéant) ;
- L'estimation de la valeur vénale (le cas échéant) ;
- Un justificatif prouvant que le maître d'ouvrage public est propriétaire ou en cours d'acquisition ou bénéficiaire d'un droit réel sera demandé.

PARTIE 4 : ANNEXES - DÉFINITION DES TERMES

Sont considérées comme « filières courtes et de proximité », les filières mettant en lien les producteurs et les consommateurs par le biais d'un nombre d'intermédiaires réduit. Cette définition fait référence à différentes notions :

- La notion de proximité spatiale, valorisant les échanges sur le territoire de Haute-Garonne ;
- La notion de coopération au sein des filières, à travers des échanges entre un ou plusieurs intermédiaires (dans les secteurs qui le nécessitent comme, par exemple, celui de la restauration collective) ;
- La notion de juste valorisation des savoir-faire locaux, impliquant l'équité des échanges financiers.